

Déclaration pour des lieux de travail sûrs et sains

Nous, soussignés, déclarons par la présente notre engagement commun envers des politiques et des pratiques aptes à garantir l'hygiène et la sécurité du lieu de travail.

Personne ne devrait mettre en péril sa santé, son intégrité physique ou même sa vie pour travailler. Pour y parvenir, les syndicats doivent coopérer avec la direction sur des objectifs communs en matière de santé et de sécurité au travail, dans la perspective de lieux de travail où le risque de décès est inexistant et où les risques de maladies et d'accidents du travail sont pris en compte.

Le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reconnaît le droit de toute personne à « des conditions de travail » qui assurent « la sécurité et l'hygiène du travail ». Les objectifs fixés par les Nations Unies dans l'Agenda 2030 du développement durable portent avec force l'engagement collectif et partagé en matière de santé et de sécurité au travail.

Au fil des ans, depuis la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail adoptée en 1998, le caractère fondamental de la santé et de la sécurité s'est imposé avec de plus en plus d'acuité, tant pour les syndicats que pour les employeurs.

La nécessité de gérer aujourd'hui les risques posés par la pandémie de COVID-19 en termes de santé et de sécurité en est l'exemple le plus récent.

Nous sommes déterminés à appuyer auprès de l'Organisation internationale du Travail (OIT) la reconnaissance de l'hygiène et de la sécurité du lieu de travail en tant que droit fondamental. Un consensus mondial à l'égard d'un tel changement encouragera l'application de normes adéquates en matière de sécurité et de santé au travail et dissuadera les pays et les entreprises de favoriser des conditions et des pratiques déplorables aux seules fins de se créer un avantage concurrentiel.

L'hygiène et la sécurité du lieu de travail sont synonymes de vies sauvées.

Signée le 22 avril 2021



Patrick Vandenberghe
Président CSC BIE



Thomas Scorier
Président Confédération Construction

Robert de Mûelenaere
Administrateur délégué Confédération Construction



Brahim Hilami
Secrétaire Fédéral FGTB CG



Koen Kempeneers
Président Bouwunie

Jean-Pierre Waeytens
Administrateur délégué Bouwunie



Johan Vanduycke
Responsable Sectoriel
National CGSLB



André De Groote
Président Fema

Marnix Van Hoe
Administrateur Fema



Gianni De Vlaminck
Président Constructiv

Pierre Cuppens
Président Constructiv
Building on People